Image not found or type unknown

Calcul pension alimentaire

Par **Sophie Gaullier**, le **22/09/2016** à **14:54**

Bonjour

Mon ex mari à refait sa vie.
Je souhaiterai savoir si le revenu de son conjoint doit être pris en compte pour le calcul de la pension alimentaire ou si cela peut être pris en compte dans le décomptes des charges qu'il annonce.

Par ailleurs, mon jugement de garde prévoit un droit de garde d'un seul weekend par mois (pour mon ex mari). mon fils souhaiterait voir bcp plus son père, puis je faire une demande au JAF pour qu'il impose au papa de prendre davantage son fils ou est-ce peine perdue ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **22/09/2016** à **16:26**

Bonjour,
conjoint veut dire marié... mais si il revit avec quelqu'un je crois qu'effectivement les revenus de la 2eme personne entrent en compte dans le calcul de la PA... A vérifier tout de même.
Par contre, DVH veut dire "droit de visite et d'hébergement". Droit, pas obligation ! Dans l'absolu, si le papa ne veut pas du tout prendre son fils, c'est son droit ! Comment voulez vous obliger un parent à voir ses enfants si il ne le veut pas !? Par contre, vous avez obligation de lui présenter son fils à chaque visite ! Sinon, lui peut porter plainte pour non présentation d'enfant ! Oui je sais, c'est dégueulasse mais... c'est comme ça !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés